



L'écusson vaudois gravé dans la pierre

Pour la première fois, les bornes de la frontière franco-suisse portent les couleurs cantonales

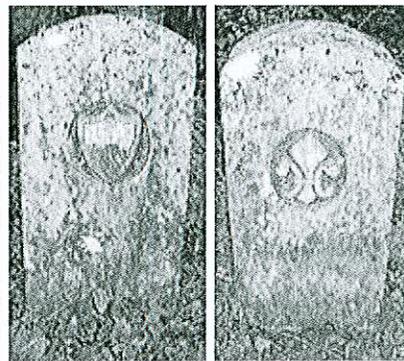
Il règne un mouvement inhabituel sur les confins du canton de Vaud en cette année 1824: de la région de Sainte-Croix, limite avec Neuchâtel, à Versoix, sur la frontière genevoise, des tailleurs de pierre vont et viennent, chargés de lourds blocs destinés à remplacer les anciennes bornes. Pour la première fois, les limites avec le royaume de France sont marquées avec «du côté Vaud les armes de ce canton», comme le précise l'accord passé entre les commissaires des deux Etats.

Adieu l'ours bernois: à de rares exceptions près, lorsqu'on ne pose pas de borne neuve, l'écusson vaudois est gravé par-dessus l'emblème de l'ancien dominateur. Côté français, une fleur de lys décore les blocs. Car depuis la chute de Napoléon et le retour d'un roi aux gouvernes, la France retrouve ses frontières d'avant 1790 et procède à une révision de ses bornes de délimitation.

Ainsi, en passant par le col de l'Aiguillon, le Suchet, le Mont-d'Or, le Risoud, puis La Cure, la Dôle et Sauverny, les ingénieurs royaux et suisses inspectent l'une après l'autre les 309 bornes et leur emplacement. Ils adoptent une numérotation, de 1 à 309, et précisent que le millésime 1824 doit lui aussi être gravé dans les pierres, sans oublier les lignes indiquant les bornes adjacentes.

Ces spécialistes laissent par contre en suspens le statut de la vallée des Dappes, près du col de la Faucille, objet d'un différend entre les Etats depuis que Napoléon voulut se l'approprier. Les bornes 217 à 240 resteront vierges jusqu'en 1862 et un échange de terrain. **Gilles Simond**

Source: *Histoire de bornes*, Olivier Cavaleri, Ed. Slatkine 2011.



L'écusson vaudois et le lys royal des bornes de 1824. OLIVIER CAVALERI